

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/14

Utilisation de vélos en libre-service

M. Christophe Günter, PLR

La seule statistique disponible est le nombre de transactions mensuelles réalisées depuis la mise en service de la station de vélos en libre-service. Ces données, fournies par le prestataire de service en charge de l'exploitation, indiquent que la station est surtout utilisée pendant la période estivale, de juillet à septembre (47 utilisations en 2012, 27 en 2013). Le reste de l'année, cette prestation n'est quasiment pas utilisée. Cette faible utilisation s'explique par la situation particulière que connaît Delémont. L'installation d'une station unique oblige les abonnés à revenir sans cesse au point de départ. Ce service n'est donc attractif que pour un public-cible de touristes.

Pour rappel, la station mise en place en 2012 à proximité de la gare à Delémont est un test du système Publibike. A terme, la volonté du Conseil communal est de mettre en place un véritable réseau de vélos en libre-service, avec le système testé ou avec un autre concept existant. Une réflexion sera prochainement menée par le Service UETP sur la base d'une étude réalisée par Pro Vélo Jura.

Pour cette première station-test, l'ensemble du matériel nécessaire (terminal, six vélos, deux vélos électriques) était à la charge de Publibike. En rémunération de la fourniture et de l'exploitation de cette station, la Municipalité verse un forfait annuel de Fr. 9'550.- HT (financement par le crédit-cadre de la mobilité douce).

Les frais de construction préparatoires (alimentation électrique), les frais d'électricité et ceux liés à l'emplacement (émoluments pour le permis de construire) ont été pris en charge par la Municipalité.

La durée du contrat est de 3 ans à partir de la mise en service de la station-test, soit depuis juillet 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 juin 2014